



Communiqué

Réalisation de la cession de la participation dans agta record

Somfy Participations annonce avoir cédé à Assa Abloy sa participation de 32,95 % dans le capital d'agta record, à la suite de la levée des dernières conditions suspensives.

Le montant de la cession est de 109,8 M€. Un premier paiement, de 101,1 M€, a d'ores et déjà été effectué par Assa Abloy, conformément à l'accord conclu initialement. Il sera suivi du règlement du solde, soit 8,7 M€, dans un délai maximum de deux ans.

La plus-value nette, après impôts et frais, est de 61,6 M€. Celle-ci sera intégrée dans les comptes du premier semestre de l'exercice 2011.

Le 9 février 2011

Profil

Somfy est structuré en deux branches distinctes : l'une, **Somfy Activités**, dédiée au core business du Groupe, à savoir l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment ; et l'autre, **Somfy Participations**, dédiée aux investissements et participations dans des entreprises industrielles situées en dehors du core business du Groupe.

Contacts

Somfy : Eric Blanchard (Directeur financier) - Tél : 04 50 40 48 49

Somfy : Jean-Michel Jaud (Directeur de la communication) - Tél : 04 50 96 70 65

Shan : François-Xavier Dupont - Tél : 01 44 50 58 74

www.somfyfinance.com